Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260908-09_2026_02-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 10/09/2026
Et
Publication ou notification du : 10/09/2026

L'an 2026, le 7 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/08/2026.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, DROUYÉ Lucie, GUILLOIS Magali, LOUIN Rose-Marie, SAMSON Anaïs, MM : BEAUDOUIN Corentin, BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, COUQ Yann, GALLON Victor, HOLDER Matherne, PITOIS Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SORIN Romane à Mme DINOMAIS Émilie

A été nommé(e) secrétaire : M. HOLDER Matherne

09/2026-02 – Présentation du rapport d'activité 2025 du SDE 35 sur la commune de Saint-M'Hervé

Madame le Maire donne la parole à M. BORDIER Antoine, délégué titulaire du SDE 35, en charge d'étudier le rapport d'activité annuel 2025 élaboré par le SDE 35 relatif aux travaux et interventions réalisés sur la commune de Saint-M'Hervé.

Il résume à l'assemblée ce rapport et donne des précisions sur les finances et la qualité de ce service. Ce rapport sera tenu à la disposition du public et consultable en mairie pendant les heures d'ouverture au public.

Madame le Maire propose à l'assemblée de donner un avis favorable sans réserve sur ce rapport 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'émettre un avis favorable sur ce rapport 2025**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/09/2026
Le Maire
Élisabeth BRUN

Secrétaire de séance
M. HOLDER Matherne